

Territoires, efficacité et simplicité
Commande publique**P4**

Le Conseil Régional,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1411-7
- VU** le Code de la commande publique, notamment l'article L2113-7
- VU** les décisions des Commissions de Délégation de Service Public en date des 13 octobre 2025 et 24 novembre 2025 approuvant la liste des candidats admis à remettre des offres,
- VU** les avis rendus par les Commission de Délégation de Service Public en date 13 octobre 2025 et 24 novembre 2025 sur les offres remises par les candidats,

CONSIDERANT les rapports de la Présidente relatifs aux choix des délégataires de service public,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Finances, Ressources Humaines, Fonds européens, Commande publique

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

- des avenants à des conventions de délégations de service public (annexe 1)
- une convention de groupement de commande avec Angers Loire Métropole et la ville d'Angers pour la réalisation d'une étude sur l'opportunité de lignes express routières (Annexe 2),

D'AUTORISER

la Présidente à les signer.

DE PRENDRE CONNAISSANCE

du rapport de la Commission de délégation de services publics portant sur l'analyse de l'offre et le choix du soumissionnaire admis à négocier pour la gestion et la mise en valeur de l'abbaye royale de Fontevraud (annexe 3),

DE PRENDRE ACTE

du rapport de la Présidente relatif au choix du concessionnaire de la délégation de service public pour la gestion et mise en valeur de l'Abbaye royale de Fontevraud présenté en annexe 4,

D'ATTRIBUER

le contrat de délégation de service public pour la gestion et la mise en valeur de l'abbaye royale de Fontevraud à la Société Publique Régionale de l'abbaye de Fontevraud,

D'APPROUVER

le contrat de délégation de service public pour la gestion et la mise en valeur de l'abbaye royale de Fontevraud présenté

en annexe 5 et ses annexes,

D'AUTORISER

la Présidente à le signer.

DE PRENDRE CONNAISSANCE

du rapport de la Commission de délégation de services publics portant sur l'analyse de l'offre et le choix du soumissionnaire admis à négocier l'acquisition, la gestion et le financement des actifs ferroviaires pour le compte de la Région Pays de la Loire et de la Région Normandie (annexe 6),

DE PRENDRE ACTE

du rapport de la Présidente relatif au choix du concessionnaire pour l'acquisition, la gestion et le financement des actifs ferroviaires pour le compte de la Région Pays de la Loire et de la Région Normandie présenté en annexe 7,

D'ATTRIBUER

le contrat de délégation de service public pour l'acquisition, la gestion et le financement des actifs ferroviaires pour le compte de la Région Pays de la Loire et de la Région Normandie à la Société publique locale « Régions Grand Ouest Ferroviaire »,

D'APPROUVER

le contrat de délégation de service public pour l'acquisition, la gestion et le financement des actifs ferroviaires pour le compte de la Région Pays de la Loire et de la Région Normandie présenté en annexe 8,

D'AUTORISER

la Présidente à le signer.

DE PRENDRE CONNAISSANCE

du rapport de la Commission de délégation de services publics portant sur l'analyse de l'offre et le choix du soumissionnaire admis à négocier présenté en annexe 9, pour le transport maritime entre le continent et l'île d'Yeu,

DE PRENDRE ACTE

du rapport de la Présidente relatif au choix du concessionnaire de la délégation de service public pour le transport maritime entre le continent et l'île d'Yeu présenté en annexe 10,

D'ATTRIBUER

le contrat de délégation de service public pour le transport maritime entre le continent et l'île d'Yeu à la Société Publique Locale Pays de la Loire Mobilités – Exploitation,

D'APPROUVER

le contrat de délégation de service public pour le transport maritime entre le continent et l'île d'Yeu présenté en annexe 11 ainsi que ses annexes,

D'AUTORISER

la Présidente à le signer.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstention : Groupe Printemps Pays de la Loire, Groupe l'Ecologie Ensemble, Gauthier BOUCHET, Victoria DE VIGNERAL

Vote dissocié sur le contrat de délégation de service public relatif à la gestion et mise en valeur de l'abbaye royale de Fontevraud :

Abstention : Groupe l'Ecologie Ensemble

Vote dissocié sur le contrat de délégation de service public relatif à l'acquisition, à la gestion et au financement des actifs ferroviaires pour le compte de la Région Pays de la Loire et de la Région Normandie :

Abstention : Groupe Printemps des Pays de la Loire

Contre : Groupe l'Ecologie Ensemble

Ces élus ne prennent pas part au vote : Roch BRANCOUR, Lucie ETONNO, Yveline THIBAUD, Claire HUGUES, François BLANCHET, Evelyne MENNETRIER, Sylvie BEILLARD, Alexandre THEBAULT, André MARTIN, Céline VERON, Isabelle LEROY, Eric TOURON, Stéphane GACHET, Béatrice LATOUCHE, Julien BAINVEL, Thierry VIOLLAND, Constance NEBBULA, Mahaut BERTU, Anita DAUVILLON.